

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2018/179  Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <b>Délibération n°DC2018/72</b>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

**POUR : 80 (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

---

**OBJET : LEADER - HABILITATION OSIRIS**

Vu la délibération n°DC2017/16 du Conseil communautaire du 12 avril 2017 validant l'ensemble du dossier définitif du programme LEADER 2014/2020 en vue du conventionnement avec la Région Grand Est ;

Vu la convention signée en date du 13/07/2017 entre le GAL de l'Argonne Ardennaise, l'ASP et la Région Grand Est dans le cadre du programme LEADER 2014/2020 ;

Vu le circuit de gestion annexé à la convention tripartite qui prévoit que le représentant légal de la structure porteuse est seul signataire des actes délégués dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER ;

Vu la note d'instruction de la Direction Europe et International de la Région Grand Est en date du 3 août intitulé « Habilitations Osiris pour « Valideur » ;

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**23 OCT. 2018**

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2018/72 du 10/10/18

Considérant la proposition du Président d'habiliter M. David MAUGER afin qu'il valide les instructions, les demandes de soutien et les demandes de paiement concernant les fonds européens / LEADER dans le logiciel OSIRIS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE la proposition du Président en déléguant à M. David MAUGER, développeur économique, coordonnateur du Pôle Développement du territoire, sa signature dans le cadre des instructions, des demandes de soutien et des demandes de paiement concernant les fonds européens / LEADER dans le logiciel OSIRIS ;
- PREND ACTE qu'il est positionné en tant que responsable hiérarchique de la cellule technique LEADER
- CHARGE le Président de signer tous les actes nécessaires.

  
Le Président  
Francis SIGNOBET